



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 31 janvier 2024, à 10 heures

Présidence : M. Rakhmetullin (Vice-Président) (Kazakhstan)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination

Ouverture du débat

Table ronde : « Concrétiser les engagements pris pour revenir sur la bonne voie, lutter contre les inégalités et éradiquer la pauvreté en période de crises multiples »

Table ronde : « Résilience et durabilité des systèmes alimentaires : la voie à suivre pour atteindre l'objectif de développement durable n° 2 et aller plus loin »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Narváez Ojeda (Chili), M. Rakhmetullin (Kazakhstan), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination

Ouverture du débat

1. **Le Président**, ouvrant le débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination, rappelle que le débat se tient à un moment décisif de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes arrivés à mi-chemin de cette entreprise ambitieuse et devons intensifier l'action menée pour transformer le monde. Les défis à relever – persistances des inégalités, escalade des conflits, changements climatiques, avancées technologiques rapides et surendettement – ont non seulement entravé les progrès, mais aussi mis en avant l'interdépendance des problèmes rencontrés à l'échelle mondiale.

2. Le recul des progrès durement acquis en matière de développement durable se traduit par une augmentation de l'extrême pauvreté et de la faim, ce qui a pour effet d'aggraver l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau mondial. En parallèle, le monde fait face à une triple crise environnementale (changements climatiques, appauvrissement de la biodiversité et pollution), à des avancées technologiques qui exigent que l'on mette en place des cadres et fasse des ajustements, ainsi qu'à une augmentation des besoins humanitaires. On estime que près de 300 millions de personnes auront besoin d'assistance et de protection en 2024. Il est plus crucial que jamais d'adopter une approche intégrée visant à favoriser la prospérité tout en remédiant aux conséquences des changements climatiques. Les stratégies doivent trouver un équilibre entre la préservation de l'environnement et les besoins des populations et des économies du monde entier.

3. La transformation numérique croissante des sociétés introduit de nouveaux enjeux. Les progrès des technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle et la biotechnologie, présentent à la fois des possibilités et des difficultés. Il nous faut aborder l'avenir de manière responsable, en veillant à ce que les avantages de l'ère numérique soient exploités de façon efficace et éthique. Il est également impératif d'encourager l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie pour doter les individus des compétences et des connaissances dont ils ont besoin pour apporter

efficacement leur contribution dans un environnement dynamique.

4. Les défis actuels doivent être relevés par des approches globales qui tiennent compte des synergies entre les trois dimensions du développement durable, ainsi que de l'interdépendance des travaux réalisés par le Conseil dans le cadre des différents piliers de l'Organisation. Si nous voulons mener à bien le Programme 2030, l'action transformatrice ultime que nous devons accomplir est d'éliminer les cloisonnements et d'exploiter les liens pour créer des effets multiplicateurs.

5. Chaque objectif de développement durable – qu'il s'agisse de mettre fin à la pauvreté et à la faim, de lutter contre les changements climatiques, d'assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous ou de mettre en place des institutions fortes, résilientes et porteuses – fait partie d'un cadre intégré qui prend en considération le fait que les objectifs sont reliés et se renforcent mutuellement. Les stratégies et l'action du Conseil doivent tenir compte de cette complexité et jeter des bases solides pour créer des sociétés et des économies durables et résilientes, suffisamment renforcées pour faire face et s'adapter aux difficultés et aux incertitudes à venir. C'est là que le débat consacré aux questions de coordination peut jouer un rôle essentiel. La coordination est la clé pour amplifier les effets des activités de mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux.

6. La communauté internationale doit s'appuyer sur les connaissances et l'expérience des organes subsidiaires du Conseil et du système des Nations Unies, notamment des institutions spécialisées, et fournir des orientations efficaces aux fins de la mise en œuvre coordonnée et cohérente de solutions durables, résilientes et innovantes, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de ne laisser personne de côté.

7. Des institutions solides et des mécanismes de financement efficaces sont essentiels à la réalisation des objectifs. Les institutions à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – doivent être transformées de façon à rétablir la confiance dans les systèmes de gouvernance et à contribuer à concrétiser l'aspiration des générations actuelles et futures, qui est de vivre sur une planète pacifique, prospère et saine. La relance des objectifs de développement durable proposée par le Secrétaire général et l'appel à une augmentation du financement du développement durable d'au moins 500 milliards de dollars par an pourraient permettre d'accroître le financement, de résoudre les problèmes d'endettement et d'ouvrir la voie à une architecture

financière internationale réformée qui rende possible un développement durable juste, inclusif et équitable pour tous.

8. Le Conseil doit réaffirmer son engagement en faveur du renforcement de la coordination et de la coopération mondiales et agir en conséquence. Le Président demande aux membres du Conseil de réaffirmer leur détermination à mettre en œuvre le Programme 2030 et de donner une impulsion décisive qui fasse progresser l'avènement d'un monde pacifique, juste et durable pour les personnes et la planète.

9. **M^{me} Narváez Ojeda** (Chili), s'exprimant en sa qualité de Présidente du Conseil, fait savoir que le débat consacré aux questions de coordination sera axé sur le thème principal de la session 2024 du Conseil, à savoir « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ». Le forum des partenariats que le Conseil a tenu récemment portait également sur ce thème et les participants ont cherché à faire progresser le développement durable au moyen de dialogues multipartites inclusifs. Cela témoigne de la volonté du Conseil d'approfondir la collaboration multipartite et de promouvoir l'inclusion afin d'accélérer la concrétisation du Programme 2030. Dans ce contexte, la Présidente du Conseil souhaite partager les principaux messages à retenir du forum des partenariats.

10. Le forum des partenariats de 2024 a mis en avant le rôle essentiel que des partenariats efficaces jouent dans l'avènement du développement durable. Ces partenariats sont un mécanisme essentiel pour mettre en commun des ressources et des compétences et permettent que les efforts se traduisent par des effets concrets sur le terrain. Tout au long des discussions, il a été largement admis que le succès des partenariats dépendait du respect de la prise en main par les pays et du contexte local, ainsi que de l'application de mesures strictes en matière de responsabilité. La nature globale des partenariats multipartites a été soulignée : les partenariats transcendent les secteurs, les institutions et les frontières géographiques pour permettre de relever les problèmes interdépendants qui se présentent.

11. Les États Membres ont souligné qu'il fallait d'urgence mener une action concertée pour ne laisser personne de côté, en particulier les personnes les plus pauvres et celles qui ont les capacités les plus faibles. Les participants ont également plaidé collectivement en faveur d'un engagement plus ouvert et plus inclusif et mis en avant la nécessité d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables et de mobiliser des

ressources pour surmonter les divers obstacles liés aux capacités.

12. Le forum des partenariats a débouché sur des propositions concrètes, y compris des initiatives et des alliances qui influenceront profondément les discussions lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra en juillet 2024, puis lors du Sommet de l'avenir en septembre 2024.

13. Le débat consacré aux questions de coordination a montré que le Conseil était capable d'intensifier ses efforts et de remplir son rôle clé de mécanisme central de coordination et d'orientation pour ses organes subsidiaires ainsi que pour les autres entités du système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, en ce qui concerne les questions économiques, sociales et environnementales et les questions connexes, l'objectif étant de veiller à la cohérence de l'exécution du Programme 2030.

14. L'oratrice encourage les membres du Conseil à entretenir la dynamique créée par le récent forum des partenariats et à fournir des orientations concrètes au système du Conseil sur les politiques et mesures porteuses de transformation qui renforceront et accéléreront la mise en œuvre du Programme 2030, en ne laissant personne de côté.

15. **M. Rattray** (Directeur de cabinet), s'exprimant au nom du Secrétaire général, souligne que le débat consacré aux questions de coordination est un cadre particulièrement adapté pour rassembler les organismes et les organes de l'ensemble du système des Nations Unies et pour apporter des contributions concernant le thème principal du Conseil pour la session en cours.

16. Comme le Conseil le sait, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable sont insuffisants et toute la force des Nations Unies doit être mobilisée pour les accélérer. Le thème du renforcement du Programme 2030 et de l'éradication de la pauvreté vient rappeler que les efforts d'accélération doivent être faits dans un monde déjà aux prises avec des crises fréquentes et interdépendantes, des conflits aigus, des catastrophes climatiques et une pauvreté et des inégalités persistantes.

17. De leur côté, les pays en développement connaissent leur croissance économique la plus faible jamais enregistrée en trois décennies. La flambée des coûts d'emprunt a poussé plus de la moitié des pays les plus pauvres au bord d'une crise de la dette. Le resserrement des budgets empêche les gouvernements d'investir dans les objectifs de développement durable et la méfiance et les divisions géopolitiques généralisées bloquent la mise en place de solutions efficaces. En

outre, les institutions nécessaires pour fédérer les pays face aux problèmes mondiaux ne sont, à bien des égards, pas adaptées ou n'existent tout simplement pas, qu'il s'agisse du système financier mondial obsolète, dysfonctionnel et injuste, d'un Conseil de sécurité qui n'est pas le reflet du monde multipolaire moderne, ou des progrès de l'intelligence artificielle qui sortent toujours du cadre mondial de gouvernance.

18. Dans ce contexte difficile, le Conseil économique et social peut contribuer à apporter des changements véritables et à rendre les choses plus justes pour tous les pays. Il y a deux domaines dans lesquels le Conseil pourrait faire avancer les choses au cours de l'année à venir. La première est la prise de conscience que le moment est venu de continuer sur la lancée du récent Sommet sur les objectifs de développement durable. Lors du sommet, les dirigeants mondiaux ont adopté une déclaration politique en faveur d'une relance de 500 milliards de dollars pour les objectifs, en réponse aux appels lancés de longue date pour réformer l'architecture financière mondiale, afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement. Ils ont également approuvé une série d'initiatives devant avoir de profonds effets dans des domaines ciblés, allant de l'éducation et de la transformation numérique aux systèmes alimentaires et aux énergies renouvelables. Le Directeur de cabinet exhorte donc le Conseil et ses commissions et organes d'experts à élaborer des propositions de politique et des recommandations concrètes et adaptables qui seront débattues lors du forum politique de haut niveau en juillet 2024.

19. En 2024, le premier sommet biennal sera convoqué en vue qu'un consensus se dégage sur des propositions de réforme ambitieuses et politiquement réalisables, en préparation de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et du sommet social mondial proposé pour 2025.

20. Les idées et l'engagement du Conseil seront nécessaires pour aider à réorganiser le système multilatéral. Le prochain Sommet de l'avenir offre une occasion unique de faire avancer des réformes importantes de la gouvernance des institutions internationales et normatives ainsi que de promouvoir des idées visant à rétablir la confiance et à renforcer la collaboration multilatérale dans des domaines clés, du Nouvel Agenda pour la paix à l'intelligence artificielle en passant par le renforcement de l'engagement en faveur des droits humains.

21. La promesse de ne laisser personne de côté risque très fortement d'être brisée. Tout le monde doit donc contribuer si nous voulons redresser la barre et être à la hauteur des grandes promesses du Programme 2030 et

exploiter tout son potentiel. Les membres du Conseil doivent s'engager à travailler ensemble pour accélérer les progrès. L'orateur les remercie d'avoir apporté leurs idées, leur expertise et leur énergie à cette entreprise importante.

Table ronde : « Concrétiser les engagements pris pour revenir sur la bonne voie, lutter contre les inégalités et éradiquer la pauvreté en période de crises multiples »

22. **M. Montalvo** (Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones), intervenant, signale que l'état de santé de la planète est lié au fait que la plupart des gens se pensent distincts de l'environnement naturel. Des concepts tels que l'économie verte, la bioéconomie, l'économie circulaire et les solutions fondées sur la nature ne correspondent pas à la vision des peuples autochtones, qui est centrée sur la Terre nourricière.

23. La réalisation des objectifs de développement durable doit se fonder sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et sur leur participation à la recherche de solutions. Par exemple, les batteries au lithium produisent moins d'émissions que les combustibles fossiles, mais 85 % des réserves de lithium sont situées sur des terres autochtones ou à proximité. L'ambition d'exploiter davantage de terres à la recherche de lithium pour promouvoir l'« énergie verte » entraîne la dégradation de l'eau, de l'air et de tout ce qui se trouve dans ces territoires, ainsi que la violation des droits des peuples autochtones.

24. Non seulement les peuples autochtones subissent un empiètement croissant sur leurs terres et territoires, l'objectif étant d'exploiter les minéraux et les terres rares nécessaires à la transition énergétique, mais leurs droits fondamentaux sont également menacés par la promotion des contrats de crédit d'émission de carbone. L'Instance permanente sur les questions autochtones s'attache à remédier à ces problèmes.

25. Dans la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur les peuples autochtones, les États Membres ont reconnu qu'il était de plus en plus fréquent que des dirigeants autochtones et des défenseurs des droits humains et de l'environnement décèdent. Il convient donc de renforcer les mesures en place afin de protéger les peuples autochtones et d'empêcher la prolifération des discours de haine à leur encontre dans tous les cas de figure, y compris lorsqu'il s'agit de migrants.

26. Néanmoins, on a récemment constaté des signes de progrès. En 2023, les États ont adopté une résolution visant à élaborer, en collaboration avec les peuples autochtones, un plan d'action mondial sur la santé de ces

derniers, qui sera présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2026. La recommandation générale n° 39 (2022) sur les droits des femmes et des filles autochtones du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes représente également une avancée importante qui devrait orienter les politiques de développement dans les pays. En outre, les États ont accepté de mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dans lequel ils ont souligné l'importance des territoires autochtones. Il est à présent essentiel de reconnaître la capacité de préservation de la diversité biologique de ces territoires et de tenir compte de leurs contributions. Dans le même temps, toute mesure liée à la conservation, à la restauration et au financement des écosystèmes doit désormais éviter de porter atteinte aux droits des peuples autochtones.

27. Le fait que la session 2024 de l'Instance permanente coïncide avec la tenue du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement offre l'occasion d'établir des liens entre les deux manifestations. Les peuples autochtones doivent être entendus dans la perspective de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025.

28. **Le Président** demande quelles politiques pourraient être adaptées par les pays les plus vulnérables pour combler les lacunes en matière de développement durable. Il souhaite également savoir de quelle façon la Banque mondiale redéfinit ses stratégies pour lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

29. **M. Lopez-Calva** (Directeur mondial du pôle Pauvreté et équité de la Banque mondiale), intervenant, explique que l'objectif de développement durable n° 1 est actuellement hors de portée et que, en l'état, la pauvreté ne pourra être éliminée d'ici 2030. Après des décennies de progrès impressionnants qui ont permis à plus d'un milliard de personnes de sortir de la pauvreté, le rythme des progrès s'est ralenti. Même avant la période de crise récente, les perspectives de réalisation de l'objectif 1 n'étaient pas prometteuses. Au rythme actuel, 7 % de la population mondiale vivra encore dans l'extrême pauvreté en 2030. Il est donc nécessaire de repenser la manière dont les politiques peuvent permettre aux personnes pauvres d'exploiter pleinement leur capacité productive en vue d'entamer une croissance durable qui profite à tous. Toutefois, cette entreprise ne sera pas aisée et l'intervenant souhaite attirer l'attention sur trois grandes difficultés à cet égard.

30. La première difficulté est que la marge de manœuvre budgétaire est extrêmement limitée. En 2024, le montant total des paiements à effectuer au titre du service de la dette par les pays pouvant bénéficier d'un appui de l'Association internationale de développement devrait atteindre environ 10 % du produit intérieur brut combiné de ces pays. En conséquence, ceux-ci doivent faire des choix difficiles quant à la manière de dépenser des ressources limitées.

31. La deuxième difficulté est qu'il faut appliquer un modèle de développement plus durable. Des mesures doivent être prises pour atténuer les incidences des changements climatiques et à améliorer l'adaptation à ces changements. Toutefois, cela doit se faire d'une manière qui soit également cohérente avec les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive, ce qui nécessite de prendre au sérieux le concept de transition juste. S'agissant d'encourager la transformation technologique requise, des politiques et des financements adéquats doivent être mis en place afin de faciliter le transfert de technologies parmi les pays en développement et les populations vulnérables, tout au long de la transition.

32. La troisième difficulté est la contrainte que l'inégalité fait peser sur les perspectives de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté. L'intervenant est donc heureux d'annoncer que, pour la première fois, la Banque mondiale s'est engagée à réduire le nombre de pays qui présentent de fortes inégalités. L'institution a choisi de faire de cette mesure un indicateur central des progrès réalisés dans le cadre de son engagement renouvelé envers un monde sans pauvreté sur une planète vivable.

33. Si nous voulons remettre sur les rails la réalisation de l'objectif 1, nous devons donc prendre des mesures audacieuses dans un contexte mondial très difficile. Une profonde modification des politiques et un sens aigu du leadership collectif seraient nécessaires pour aller de l'avant.

34. **Le Président** s'interroge sur le rôle que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pourrait jouer s'agissant d'accélérer la concrétisation des objectifs de développement durable et de faire en sorte que chacun et chacune puisse exercer pleinement ses droits et réaliser tout son potentiel.

35. **M^{me} Keita** (Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population), intervenante, dit que 2024 est une année consacrée à l'action, à l'accélération, à l'innovation et à l'inclusion. Des progrès ont certes été accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, mais la pandémie de maladie à coronavirus a interrompu trois décennies

de progrès constants dans la réduction de la pauvreté et a provoqué la plus forte augmentation des inégalités en 30 ans.

36. Il faut renouveler l'engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale, comme le préconise Notre Programme commun et comme il est envisagé dans le cadre du Sommet de l'avenir. L'inégalité va à l'encontre des valeurs et des principes de l'ONU et de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Cette dernière a mis l'accent sur les liens étroits entre la population et le développement, et son programme d'action place les personnes, leurs droits et leurs choix au centre des travaux du FNUAP.

37. Le FNUAP soutient une approche du développement durable fondée sur les droits humains et peut prendre plusieurs dispositions pour s'assurer que les solutions sont équitables de par leur conception. La première consiste à s'assurer que toutes les personnes soient recensées, où qu'elles se trouvent, dans un monde de 8 milliards d'habitants. Cela suppose de renforcer l'appui prêté aux pays afin d'améliorer les systèmes de données démographiques qui couvrent les personnes qui sont les plus laissées pour compte. Ce n'est qu'en ventilant complètement les données que les décideurs politiques peuvent savoir quels groupes de la société bénéficient, ou non, des interventions. Ils pourront alors mieux adapter les interventions et s'attaquer aux obstacles qui pourraient empêcher certains groupes d'accéder aux services. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera possible que lorsque les conditions et les possibilités nécessaires seront créées pour que les 8 milliards d'habitants de la planète puissent vivre librement et pleinement, égaux en dignité et en droits, sur une planète saine, sûre et prospère.

38. L'initiative Equity 2030 Alliance encourage les partenariats intersectoriels au service de l'équité de genre dans les domaines de la science, de la technologie et de la finance, ce qui contribue à réaliser le potentiel de 4 milliards de personnes et à accélérer le développement économique et social. Les membres de l'initiative s'engagent en faveur de l'équité dès le stade de la conception et mènent une action visant à élaborer et à mettre en œuvre des solutions qui profitent à tous.

39. Cependant, si l'on veut faire évoluer le statu quo, il est impératif de réaliser des investissements. Seule une fraction du financement mondial de la recherche et du développement dans le domaine de la santé est consacrée aux problèmes de santé propres aux femmes et à ses besoins en matière de santé sexuelle et reproductive dans les pays en développement, et encore

moins de fonds sont destinés aux communautés marginalisées de ces pays. L'autonomisation des femmes ne sera possible que si l'on tient compte de leurs besoins en matière de santé. Le fonds d'accélération pour l'égalité du FNUAP a donc été créé pour encourager les innovations réalisées par des femmes, et pour des femmes, aux côtés de partenaires contributeurs. Le FNUAP souhaite créer des possibilités qui permettent aux femmes et aux filles de concrétiser leurs idées et leurs innovations, car ce sont elles qui savent le mieux ce qui fonctionne pour elles. Il se tient prêt à épauler les États Membres pour les aider à bâtir un avenir meilleur.

40. **Le Président** demande quelles informations peuvent être partagées sur la mise en œuvre des systèmes d'alerte précoce et en quoi la réduction des risques de catastrophe peut être essentielle pour faire progresser le développement humain et les objectifs climatiques afin de réaliser les ambitions du Programme 2030.

41. **M^{me} Albrito** (Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), intervenante, fait remarquer que les risques de catastrophe n'ont cessé d'augmenter en raison de la crise climatique et que les investissements dans la réduction des risques restent à la traîne. Parmi toutes les mesures de réduction des risques et d'adaptation aux changements climatiques, les systèmes d'alerte précoce représentent l'un des meilleurs investissements pour sauver des vies et réduire les pertes économiques.

42. Depuis un an, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) mènent l'initiative « Alertes précoces pour tous », dont l'objectif ambitieux est de faire en sorte que chaque personne dans le monde soit protégée par des systèmes d'alerte précoce d'ici à la fin de 2027. La Représentante spéciale par intérim souhaite partager quelques points importants du premier rapport annuel sur les progrès accomplis à ce jour, que les deux entités ont récemment soumis au Secrétaire général.

43. Tout d'abord, le Bureau et l'OMM ont commencé à mettre en œuvre l'initiative dans 30 pays, et 13 d'entre eux ont déjà organisé des consultations nationales multipartites. Deuxièmement, ils ont mis au point des outils, des produits et des plans au titre des quatre piliers de l'initiative afin de développer les offres d'appui technique. Troisièmement, les principaux mécanismes de financement, notamment les banques multilatérales de développement, le Fonds vert pour le climat, l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques

climatiques et le Mécanisme de financement des observations systématiques, se sont tous engagés à renforcer la coordination, l'harmonisation et le soutien. Quatrièmement, la coordination au niveau régional a été renforcée, en particulier dans les régions les plus vulnérables telles que l'Afrique et le Pacifique. Cinquièmement, le Bureau et l'OMM ont mis en place un cadre de suivi et d'évaluation solide pour rendre compte des progrès qu'ils accomplissent. Le renforcement des partenariats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, sera indispensable pour progresser et surmonter les obstacles restants.

44. Bien que les systèmes d'alerte précoce puissent aider les pays à réduire les pertes, il est préférable que les pays puissent éviter entièrement de subir des pertes en prévenant les catastrophes. Il sera impossible pour de nombreux pays en développement d'atteindre les objectifs de développement durable s'ils doivent constamment se remettre des catastrophes.

45. Les pays peuvent éviter que les dangers ne deviennent des catastrophes s'ils prennent en compte les risques climatiques et les risques de catastrophe dans chaque décision de développement et d'investissement, de sorte que le développement qui en résulte soit durable et résilient. Tel est l'objectif de la réduction des risques de catastrophe et la raison pour laquelle la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) est primordiale pour atteindre les objectifs de développement durable.

46. **Le Président** invite le Conseil à engager une discussion interactive.

47. **M. Anyaegbu** (Nigéria) explique que, pour que les pays africains parviennent à un développement durable, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour empêcher la fuite des capitaux et rapatrier les avoirs volés. Le Président nigérian a par exemple signé des décrets pour prévenir l'évasion fiscale, mais il reste encore beaucoup à faire au niveau international, notamment à adopter une convention fiscale, pour appuyer ces efforts.

48. **M. Liu** Liqun (Chine) est d'avis que la communauté internationale devait unir ses forces pour remettre l'exécution du Programme 2030 sur la bonne voie. À cet égard, le respect des engagements pris lors du Sommet sur les objectifs de développement durable devrait servir de point de départ. La gouvernance mondiale doit également être améliorée afin que l'on crée un environnement international favorable aux pays en développement, notamment en instaurant un ordre économique international plus juste et une mondialisation plus inclusive. En parallèle, la

coopération en matière de science, de technologie et d'innovation devrait être renforcée, de sorte que les pays en développement puissent acquérir de nouvelles technologies, en particulier des technologies liées à l'intelligence artificielle. En outre, il est impératif d'accroître la mobilisation de ressources et d'élargir le partenariat mondial pour le développement.

49. Les pays développés devraient s'acquitter de leurs obligations en matière d'aide publique au développement et de financement de l'action climatique ainsi que respecter les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement dans des domaines tels que le transfert de technologies et le renforcement des capacités. De leur côté, les pays en développement devraient renforcer la coordination entre eux, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La Chine a pris un certain nombre d'initiatives efficaces en ce sens.

50. Le représentant de la Chine demande ce qui peut être fait de plus pour donner la priorité à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il s'interroge également sur les mesures qui peuvent être prises, dans le contexte international difficile actuel, pour renforcer la coopération et aplanir les divergences afin de traduire le consensus en action.

51. **M. Rae** (Canada) fait savoir qu'il est d'accord avec le représentant de la Chine en ce qui concerne la nécessité d'une action urgente et coordonnée. La question principale est de savoir quelle action supplémentaire est requise de la part de toutes les institutions concernées, y compris l'ONU. L'orateur souhaite également souligner que la criminalité transnationale organisée est une cause importante de perturbation et d'instabilité qui fait obstacle aux efforts de développement faits à l'échelle mondiale. Il convient donc d'accorder davantage d'attention à cette question. Les déplacements forcés provoquent également des perturbations importantes dans les pays les plus pauvres. Enfin, il faut décloisonner le débat sur la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, d'autre part.

52. **M^{me} Mamesah** (Observatrice de l'Indonésie), rappelant certains des principaux enseignements de la séance précédente du débat du Conseil consacré aux questions de coordination, estime qu'il est important de recentrer l'action internationale sur l'exécution du Programme 2030. À cette fin, le Conseil a un rôle crucial à jouer puisqu'il doit veiller à ce que ses organes subsidiaires et le système de développement des Nations Unies travaillent en synergie. L'examen quadriennal complet devrait également garantir que le système peut compter sur un financement durable, prévisible et adéquat. Il sera crucial de renforcer les moyens de mise

en œuvre, notamment au moyen de partenariats associant toutes les parties et visant à mobiliser les secteurs public et privé. Dans ce contexte, des liens étroits devraient être établis entre le débat consacré aux questions de coordination et le forum des partenariats. Les examens nationaux volontaires doivent également permettre aux États Membres de bénéficier d'un soutien et de partenariats concrets.

53. Enfin, le Sommet de l'avenir est l'occasion parfaite pour faire en sorte que le système multilatéral soit mieux adapté à ses objectifs. Il est indispensable d'améliorer les effets de synergie et la coordination des politiques entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods.

54. **M. Vidal** (Chili) souligne que l'éradication de la pauvreté doit certes guider l'action du Conseil, mais rappelle que la pauvreté et la faim sont intrinsèquement liées. Des millions de personnes dans le monde meurent chaque année à cause de la pauvreté et de la malnutrition. La lutte contre la pauvreté n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi une nécessité stratégique pour construire des sociétés durables et équitables. Il est donc essentiel de mobiliser des ressources, d'appliquer des politiques inclusives et de promouvoir la coopération internationale afin de créer un environnement favorable à l'éradication effective de la pauvreté.

55. Les politiques publiques peuvent jouer un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté. Une étude menée récemment au Chili a montré que la pauvreté de revenu dans le pays avait atteint un niveau historiquement bas de 6,5 % et que la pauvreté multidimensionnelle avait aussi chuté, passant de 20,3 % à 16,9 %. Ce recul est principalement dû aux politiques publiques, en particulier aux politiques de transfert de ressources, qui ont eu un effet encore plus important que la croissance économique.

56. Une action coordonnée aux niveaux national et international est indispensable pour inverser la tendance actuelle et progresser vers l'éradication de la pauvreté, et la communauté internationale doit se concentrer sur des stratégies qui s'attaquent non seulement aux conséquences immédiates de la pauvreté, mais aussi aux causes structurelles de celle-ci. Cela exige de mettre en place des politiques qui favorisent l'égalité des chances, l'accès à l'éducation et aux soins de santé et la création d'emplois décents. L'élimination de la pauvreté suppose de remettre en question et de transformer les systèmes et les structures qui perpétuent les inégalités, et de travailler ensemble pour bâtir des sociétés plus justes et plus équitables. La volonté politique et l'engagement de

tous les acteurs sont indispensables si l'on veut mettre en œuvre des mesures qui soient durables et efficaces.

57. **M. Hult** (Observateur de l'Association Universelle d'Espéranto) rappelle que le multilinguisme est une valeur fondamentale de l'Organisation, mais qu'il est rarement abordé dans le cadre des cibles et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Récemment, des étapes majeures ont mis en avant l'utilité du multilinguisme au regard des objectifs 1 et 16 en particulier.

58. Les peuples autochtones et les minorités souffrant de manière disproportionnée de la pauvreté, on ne peut ignorer que la langue est un facteur qui permet de ne laisser personne de côté. L'égalité d'accès à la justice pour tous restera difficile à atteindre tant que la discrimination linguistique persistera. Une prise de décision inclusive, participative et représentative sera également impossible si toutes les voix ne peuvent être entendues. L'examen de l'objectif 16 est l'occasion de relancer le débat sur le respect des droits linguistiques et la mise en place de solutions multilingues innovantes pour lutter contre la pauvreté.

59. **Le Président** demande de quelle façon les États Membres peuvent donner la priorité à la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs politiques et plans nationaux en vue de lutter contre les inégalités et la pauvreté dans un contexte de crises multiples. Il demande également ce que les États Membres peuvent faire pour encourager les partenariats avec le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes afin de tirer parti de diverses ressources et compétences qui contribuent à faire reculer les inégalités et la pauvreté.

60. **M. Montalvo** (Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones) fait valoir que les questions débattues, telles que les changements climatiques, la faim, la criminalité organisée et les déplacements, sont toutes étroitement liées et ont des répercussions sur les peuples autochtones. Le Conseil peut aider à trouver des solutions à ces difficultés. À cette fin, il convient de renforcer la coordination entre les différents organismes travaillant sur ces questions distinctes, de manière à parvenir à une vision plus globale. En outre, il est important de veiller à ce que les États respectent les engagements internationaux qu'ils ont pris en ce qui concerne ces problèmes.

61. En parallèle, il faut garder à l'esprit que la compréhension des réalités locales n'est souvent que partielle. Par exemple, les peuples autochtones disposent d'une compréhension profonde des ressources naturelles et de la biodiversité présentes sur leurs terres ainsi que de vastes connaissances ancestrales les concernant qui pourraient être utiles à l'ensemble de

l'humanité. La vision économique adoptée doit donc aller au-delà des seules forces du marché. La participation des femmes, des enfants et des peuples autochtones, aux discussions sur le sujet devrait également être renforcée. Notre capacité de coopération collective ne doit pas être négligée.

62. **M. Lopez-Calva** (Directeur mondial du pôle Pauvreté et équité de la Banque mondiale) indique que la Banque mondiale a adopté un nouveau tableau de bord, axé sur l'élimination de la pauvreté sur une planète vivable. Ce vaste concept englobe les questions liées aux situations de fragilité et de conflit, aux pandémies et au climat. Les indicateurs du tableau de bord donnent une vision plus large, par exemple en offrant une perspective multidimensionnelle qui inclut des engagements spécifiques liés à la sécurité alimentaire et à l'accès à l'énergie et à l'eau. La Banque mondiale estime également qu'il est important de reconnaître que l'inégalité limite le développement et de prendre en compte le manque de liquidités auquel font face les pays en développement. Enfin, elle s'attache à aider plus efficacement les pays à relever de multiples défis et, à cette fin, elle est déterminée à simplifier ses procédures.

63. **M^{me} Keita** (Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population) fait remarquer que les données sont essentielles pour déterminer quelles sont les personnes les plus laissées pour compte. À cet égard, elle insiste sur le lien important qui existe entre le développement socioéconomique et la responsabilité en matière de gouvernance. Les partenariats internationaux et la coopération Sud-Sud sont également indispensables au développement. Enfin, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité est un élément central des efforts de développement visant à renforcer la résilience.

64. **M^{me} Albrito** (Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe) fait savoir que les acteurs comprennent bien la situation actuelle et souhaitent tous aller de l'avant de manière durable. La situation présente un certain nombre de difficultés et de risques systémiques, mais il nous faut encore établir entre eux des liens porteurs de sens si nous voulons y faire face efficacement. Du point de vue de la réduction des risques de catastrophe, la première action importante consiste à briser les cloisonnements et à évaluer de manière exhaustive ce qui se passe aux niveaux national et local. Le deuxième axe majeur est la mobilisation des parties prenantes, qui est essentielle pour intensifier l'action menée. Il faut également allouer davantage de fonds à la prévention et à la résilience si l'on veut réduire les risques de catastrophe de façon plus efficace et plus pérenne. Enfin, il ne sera pas possible de faire

progresser la réduction des risques de catastrophe sans développer les partenariats avec le secteur privé.

Table ronde : « Résilience et durabilité des systèmes alimentaires : la voie à suivre pour atteindre l'objectif de développement durable n° 2 et aller plus loin »

65. **Le Président** demande quel est le lien entre les tendances démographiques actuelles et la vulnérabilité croissante des systèmes alimentaires due aux effets des changements climatiques. Il s'interroge sur les politiques qu'il faudrait adopter pour atténuer les risques connexes, garantir un accès sans danger à la nourriture et promouvoir une production et une consommation durables. Il demande également qu'on lui donne un bref aperçu de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la contribution de celui-ci au Programme 2030.

66. **M^{me} Espinoza Madrid** (Présidente de la Commission de la population et du développement), intervenante, indique que les tendances démographiques sont étroitement liées aux systèmes alimentaires. En 2021, la Commission de la population et du développement s'est concentrée sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable afin de définir des mesures qui suivent une approche de l'alimentation fondée sur les droits humains. Étant donné que la plupart des pays connaissent une transition démographique vers une société vieillissante, des mesures doivent être prises pour prendre en compte les plus vulnérables. La production alimentaire mondiale a beau être suffisante pour nourrir l'ensemble de la planète, le problème du gaspillage persiste et les systèmes alimentaires eux-mêmes sont source d'inégalité. De nombreuses personnes n'ont pas accès à une offre nutritionnelle décente. Le paradoxe est que les personnes les plus vulnérables sont celles qui vivent dans des pays qui produisent plus de nourriture que le monde n'en a besoin, et pourtant elles ont des difficultés à accéder à une nourriture adéquate et en quantité suffisante et travaillent dans des conditions qui relèvent de l'exploitation. La poursuite de la croissance démographique entraînera une nette augmentation de la demande de denrées alimentaires, qui sera également influencée par l'évolution des modes de consommation.

67. Le multilatéralisme est la seule option qui nous permettra de surmonter ces obstacles, en particulier dans le cadre des systèmes d'intégration régionale. Un exemple à cet égard est le plan de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont l'objectif est de renforcer la solidarité entre les pays afin d'éliminer la faim et de réduire la malnutrition d'ici 2030.

68. Il est également impératif d'appliquer des politiques qui permettent de passer à des modes de consommation plus responsables et à des systèmes de production décents, qui contribuent à alléger la pression sur les écosystèmes et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi à atténuer les changements climatiques.

69. En outre, il est important de faire respecter les droits humains, en particulier l'égalité des genres et surtout dans les contextes ruraux, afin de combler l'écart entre les personnes en matière d'accès à l'héritage, aux droits de propriété, à la terre et aux ressources naturelles. En bref, la sécurité alimentaire pour tous est au fondement de la pérennité de l'humanité.

70. Trente ans après l'adoption du Programme d'action de la CIPD, le monde se trouve à un tournant, car l'objectif n'est rien de moins que de ne laisser personne de côté. Le Programme d'action est au cœur du Programme 2030, car il fournit des solutions claires, complètes et globales pour atteindre les objectifs de développement durable et bâtir un avenir dans lequel les droits humains sont garantis, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont une réalité et l'alimentation n'est pas un privilège.

71. **Le Président** demande quelles sont les informations et les stratégies nécessaires pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et résistants et de quelle façon celles-ci sont mises en avant par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

72. **M. Torero** (Économiste en chef de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), intervenant, rappelle que l'objectif de développement durable n° 2 a fait l'objet d'une discussion animée lors du forum des partenariats du Conseil, et qu'à cette occasion, des représentants de la jeunesse, du monde universitaire, de la société civile et du secteur de l'agriculture familiale ont montré en quoi les partenariats pouvaient faire progresser l'élimination de la faim et de la malnutrition. Les trois principales conclusions à retenir sont les suivantes : a) il faut d'urgence instaurer une collaboration synergique entre les différentes parties prenantes pour atteindre l'objectif 2 ; b) il importe de parvenir à un consensus mondial pour évoluer vers des systèmes agroalimentaires plus durables, plus équitables et plus résilients, dans lesquels la mobilisation de toutes les parties est un élément important ; c) il faut nouer des partenariats souples, porteurs de transformation et capables d'évoluer, afin de pouvoir relever des défis complexes dans des circonstances changeantes. La FAO

est déterminée à continuer d'appuyer l'action menée en ce sens.

73. La solution pour construire des systèmes alimentaires résilients et durables est de transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus inclusifs, plus durables et plus résilients tout en donnant accès à une alimentation saine à un coût abordable. Les conflits, les phénomènes climatiques extrêmes et les fluctuations économiques sont une réalité qui ne disparaîtra pas et qui ne fera que s'intensifier. La question essentielle est donc de savoir ce qu'il faut faire pour accroître la résilience. Le climat est la principale source des chocs et restera toujours un facteur, mais les dommages futurs peuvent être atténués si l'on réduit les émissions, s'adapte aux changements qui s'opèrent déjà et met en œuvre des systèmes de surveillance des risques climatiques et d'alerte précoce. Il sera également important, entre autres : de s'attaquer aux problèmes posés par la pénurie d'eau et la gouvernance de l'eau ; d'intégrer des politiques humanitaires et des politiques de développement et de consolidation de la paix dans les zones de conflit ; de renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables face aux conditions économiques défavorables ; d'intervenir le long des chaînes d'approvisionnement pour réduire le coût des aliments nutritifs ; de réorienter les politiques et les dépenses publiques. Toutes ces mesures doivent également tenir compte des questions de genre.

74. La FAO a élaboré un plan d'action pour atteindre l'objectif 2 sans que la hausse des températures dépasse 1,5 degré Celsius. Le plan d'action est le fruit d'un vaste processus qui s'est étalé sur trois ans et il offre une vision d'ensemble des défis à relever actuellement dans les systèmes agroalimentaires. Il comporte 10 domaines, 120 actions et 20 étapes.

75. **Le Président** dit qu'en 2022, 148 millions d'enfants souffraient d'un retard de croissance et 45 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient atteints d'émaciation. Il se demande ce qui peut être fait pour surmonter ces immenses obstacles et pour faire reculer l'insécurité alimentaire afin de mettre fin à toutes les formes de malnutrition, étant donné que le nombre de personnes et d'enfants souffrant de la faim augmente.

76. **M. Abdi** [Directeur général adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], intervenant, observe que le fardeau de la malnutrition de l'enfant est l'un des principaux problèmes que la communauté mondiale continue de rencontrer et doit résoudre. Ce fléau peut et doit être évité.

77. Par le passé, on a pu constater que les investissements dans la nutrition de l'enfant, y compris les initiatives visant à mettre en place des systèmes

alimentaires résilients et durables, pouvaient préserver et faire perdurer de nombreux progrès importants. Ces 20 dernières années, la prévalence mondiale du retard de croissance chez l'enfant a diminué d'un tiers et le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance a diminué de 55 millions. Ces grandes réalisations montrent que des changements positifs en matière de nutrition sont possibles et se produisent à grande échelle dans les pays et les régions.

78. Malgré le recul mondial marqué des retards de croissance, près de 150 millions d'enfants de moins de 5 ans présentent des retards de croissance et de développement dus à la dénutrition. Dans le même temps, l'épidémie de surpoids et d'obésité chez les enfants continue de se propager à grande vitesse et touche quelque 135 millions d'écoliers âgés de 6 à 10 ans, dont la plupart vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire ou appartiennent à des ménages pauvres dans des pays à revenu élevé.

79. Le fardeau de la malnutrition est en grande partie dû à une double défaillance des systèmes alimentaires. D'une part, les systèmes alimentaires ne parviennent pas à fournir aux enfants des aliments abordables et nutritifs en quantité suffisante, ce qui contribue à des niveaux élevés de dénutrition. D'autre part, les enfants sont de plus en plus exposés à une commercialisation agressive de boissons et d'aliments mauvais pour la santé, très riches en sucre, en sel, en graisses et autres ingrédients nocifs, ce qui participe aux taux élevés de surpoids et d'obésité chez les enfants.

80. Les systèmes alimentaires mondiaux sont orientés vers l'augmentation de la production d'une poignée de cultures. Ils omettent systématiquement de prendre en considération les besoins nutritionnels propres aux enfants, qui doivent avoir une alimentation nutritive, diversifiée et qui ne présente pas de danger pour la santé. De même, le discours mondial et national sur l'insécurité alimentaire est le plus souvent axé sur la nécessité de combler le déficit énergétique des populations, notamment au moyen de l'aide alimentaire, et n'accorde pas d'attention à la sécurité nutritionnelle des enfants.

81. Il est important de s'attaquer à cette double défaillance des systèmes alimentaires en adoptant une approche à deux volets qui vise à prévenir toutes les formes de malnutrition de l'enfant. Pour l'UNICEF, le programme de transformation des systèmes alimentaires préconisé par le Secrétaire général est un programme de défense des droits de l'enfant dans lequel il est nécessaire d'améliorer simultanément l'accès à des aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables, tout en mettant un terme à la commercialisation agressive

d'aliments pauvres en nutriments, mauvais pour la santé et surtransformés.

82. Dans sa stratégie de transformation des systèmes alimentaires en faveur des enfants, l'UNICEF a défini trois grands domaines d'action susceptibles d'avoir de profonds effets. Le premier consiste à améliorer l'alimentation des enfants en agissant au niveau des politiques publiques, des lignes directrices et des normes, ainsi que des chaînes d'approvisionnement alimentaire, notamment au moyen d'aliments enrichis, d'aliments complémentaires et d'aliments thérapeutiques pour enfants. Dans le deuxième domaine, il s'agit d'améliorer l'environnement alimentaire des enfants, y compris les lieux où les enfants vivent, apprennent, mangent et se rencontrent, en agissant sur les politiques et les programmes du secteur public et sur les pratiques et les produits du secteur privé. Le troisième domaine vise à améliorer les pratiques alimentaires des enfants par des politiques, des stratégies et des programmes qui encouragent les comportements individuels, les pratiques des personnes ayant la charge d'enfants et les normes sociales qui ont des effets positifs.

83. L'UNICEF exhorte les pouvoirs publics et les producteurs et fournisseurs de denrées alimentaires du secteur privé à placer les enfants au centre des plans de transformation des systèmes alimentaires mondiaux et locaux. Les pouvoirs publics ont la responsabilité première de faire respecter le droit à l'alimentation et à la nutrition des enfants et ils doivent mettre en place des politiques publiques conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant. Les principales politiques publiques dont on sait qu'elles sont efficaces pour transformer positivement les environnements alimentaires sont notamment : a) des politiques fiscales qui incitent davantage à la production d'aliments sains et taxent les boissons et les aliments mauvais pour la santé ; b) l'apposition sur les denrées alimentaires emballées d'étiquettes d'avertissement nutritionnel compréhensibles pour les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux et indiquant clairement la présence d'ingrédients nocifs ; c) la réglementation de la commercialisation de boissons et d'aliments nocifs pour la santé lorsqu'ils sont destinés aux enfants ; d) l'amélioration de l'environnement scolaire, de façon à ce qu'on promeuve des aliments et des repas sains et qu'on interdise les aliments nocifs pour la santé dans le cadre des écoles et en dehors.

84. Les producteurs et les fournisseurs doivent veiller à ce que les systèmes alimentaires offrent aux enfants des options alimentaires nutritives, sûres, abordables et durables, et à ce que leurs actions – y compris la production, la transformation, la distribution,

l'étiquetage, la commercialisation et la vente au détail – soient conformes aux politiques nationales et favorisent le droit des enfants à la nutrition et la durabilité de l'environnement.

85. Si les mesures ci-dessus sont systématiquement appliquées par les pouvoirs publics et le secteur privé, elles peuvent grandement contribuer à la transformation des systèmes alimentaires et à la réalisation des cibles nutritionnelles relatives aux enfants et aux sociétés dans leur ensemble dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 2.

86. **Le Président** invite le Conseil à engager une discussion interactive.

87. **M. Vidal** (Chili) dit qu'au cours des dernières années, le débat consacré aux questions de coordination est devenu une occasion importante d'échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques et de discuter des enseignements tirés et des problèmes communs, aux fins de la réalisation du Programme 2030. Dans ce contexte, le multilatéralisme est le meilleur moyen de faire progresser la résolution des problèmes mondiaux et de ne laisser personne de côté. Les multiples crises actuelles exigent que nous agissions d'urgence et l'amélioration des systèmes alimentaires est une priorité éthique et pratique qui ne peut être remise à plus tard. Une mauvaise alimentation peut augmenter la probabilité de contracter des maladies, tandis qu'une bonne alimentation se traduit par une meilleure qualité de vie. Les enfants en bonne santé apprennent mieux, les familles en bonne santé peuvent passer plus de temps ensemble et les personnes âgées en bonne santé peuvent profiter d'une vieillesse plus active et plus autonome.

88. Le Chili est déterminé à venir à bout de la pauvreté et des inégalités et à garantir l'égalité des genres, le travail décent, la durabilité de la vie et la coexistence démocratique, qui sont tous des éléments des objectifs de développement durable et qui sont liés d'une manière ou d'une autre aux systèmes alimentaires. Il est également déterminé à modifier les systèmes alimentaires en appliquant une approche décentralisée, selon laquelle la priorité est de générer des garanties en faveur du développement des individus, des familles et des communautés, et ainsi d'orienter la production de manière à améliorer le bien-être humain.

89. La principale difficulté est de promouvoir des mesures structurelles qui créent des environnements alimentaires sains, tiennent compte des déterminants sociaux de la santé et renforcent les alliances intersectorielles, afin d'encourager la participation des citoyens à la prise de décision. L'écosystème international d'appui pourrait épauler les pouvoirs

publics en facilitant des dialogues de coordination régionale qui fournissent des orientations sur la prise de décisions fondées sur des données probantes, ainsi qu'en mobilisant des ressources pour rendre de telles initiatives possibles.

90. **M^{me} Espinoza Madrid** (Présidente de la Commission de la population et du développement) fait remarquer que des approches globales et intégrées sont nécessaires pour relever les défis actuels et renforcer les moyens à disposition pour instaurer la sécurité alimentaire dans les années à venir. Elle demande aux États Membres de réaffirmer leur engagement en faveur du développement durable. Le moment est venu d'agir.

91. **M. Torero** (Économiste en chef de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) insiste sur le fait que la réduction de la pauvreté est certes une entreprise complexe, mais que les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints sans que l'on réduise les inégalités et garantisse la sécurité alimentaire. Enfin, s'agissant de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les effets des changements climatiques, des transformations en profondeur seront nécessaires non seulement dans les systèmes alimentaires, mais aussi dans les systèmes énergétiques.

La séance est levée à midi.